4 Revenu disponible par habitant



Syda Productions / Adobe Stock

Québec

Stéphane Ladouceur et Marcus Fraga, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

En plus de comparer les estimations de 2024 avec celles de 2023 afin de cerner l'évolution récente du revenu disponible par habitant, dans le présent chapitre on met en évidence les écarts de revenu entre les 17 régions administratives qui composent le Québec. On met également en lumière la contribution des prestations sociales et des crédits d'impôt remboursables versés par les différents ordres de gouvernement qui constituent, après la rémunération des salariés, la principale source de revenu des particuliers.

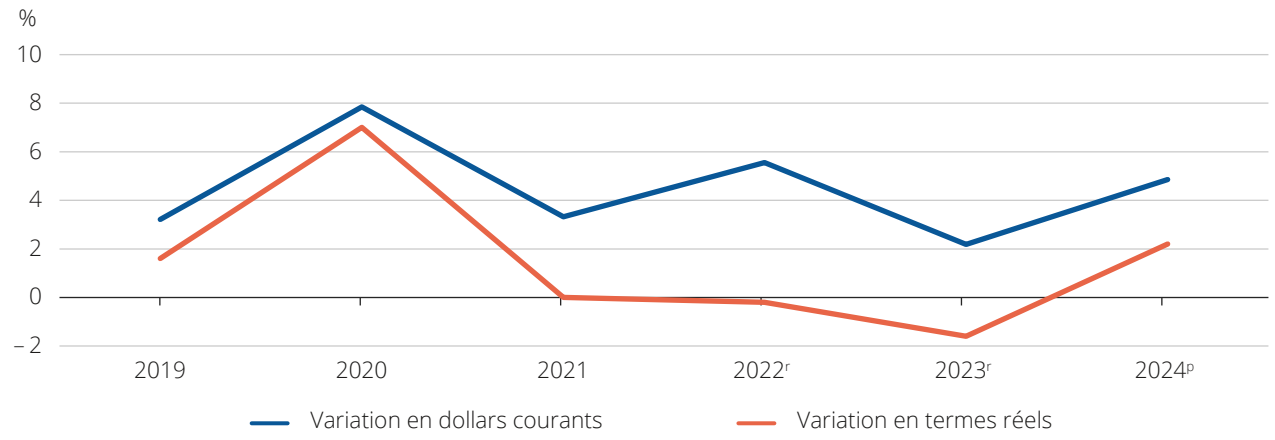
Première hausse du revenu disponible au Québec, en termes réels, depuis 2020

Selon les estimations provisoires, le revenu disponible par habitant s'est accru au Québec, en dollars courants, de 4,9 % en 2024 pour atteindre 38 400 $. Cette progression, qui est plus du double de celle enregistrée en 2023 (+ 2,2 %), découle surtout d'une croissance plus rapide de la rémunération des salariés ainsi que des fortes hausses du revenu net de location et du revenu net de la propriété, cette dernière composante étant constituée, entre autres, de revenu de placement.

Parallèlement, l'inflation a poursuivi son ralentissement ; l'indice implicite des prix des dépenses de consommation finale des ménages ayant augmenté en 2024 de 2,6 %, après avoir connu des hausses nettement plus marquées en 2022 (+ 5,8 %) et en 2023 (+ 3,9 %). Ainsi, exprimé en termes réels, c'est-à-dire lorsque l'on exclut les variations de prix, le revenu disponible par habitant a augmenté dans la province de 2,2 % en 2024. Il s'agit de la première hausse du revenu disponible réel observée depuis 2020 au Québec, année marquée par le début de la pandémie et durant laquelle il s'était fortement accru à la suite des mesures d'aide temporaires liées à la COVID-19.

Figure 4.1

Variations annuelles du revenu disponible par habitant exprimées en dollars courants et en termes réels, ensemble du Québec, 2019 à 2024



Sources : Statistique Canada, *Comptes économiques provinciaux et territoriaux* et *Estimations démographiques*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Qu'est-ce que le revenu disponible selon la comptabilité nationale

Le revenu disponible par habitant constitue l'un des principaux indicateurs macroéconomiques du secteur des ménages du Système de comptabilité nationale (SCN 2008)[1]. Il représente le montant qui reste à la disposition des particuliers pour la consommation finale de biens et de services ainsi que pour l'épargne, une fois retranchés l'impôt et les cotisations obligatoires.

Pour obtenir le revenu disponible par habitant, on additionne d'abord tous les revenus des personnes résidant dans un territoire donné, tels que la rémunération des salariés, le revenu net des entreprises individuelles, les revenus nets de la propriété ainsi que les transferts en provenance des administrations publiques, lesquels comprennent notamment les prestations d'assurance-emploi et de la Sécurité de la vieillesse. On soustrait ensuite les transferts payés par les particuliers aux secteurs institutionnels, dont l'impôt sur le revenu, les cotisations aux régimes d'assurance sociale ainsi que les cotisations des employés à un régime de retraite à prestations ou à cotisations déterminées. Enfin, on divise par la population du territoire, tous âges confondus.

Composition du revenu disponible selon la comptabilité nationale

Revenu disponible

Revenu primaire	+	Transferts courants reçus	−	Transferts courants payés
Rémunération des salariés		Des ISBLSM[1]		Aux ISBLSM[1]
Revenu mixte net		Des sociétés financières		Aux sociétés financières[2]
Revenu net des entreprises agricoles		Des administrations publiques		Aux administrations publiques
Revenu net des entreprises non agricoles		Fédérale		Impôt sur le revenu
Revenu net de location		Provinciale		Cotisations aux régimes d'assurance sociale
Revenu net de la propriété		Autochtones		Autres transferts
		RRQ et RPC		Aux non-résidents
		Des non-résidents		

1. Les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) comprennent, entre autres, les œuvres de bienfaisance et les organisations de secours ou d'assistance créées à des fins philanthropiques.
2. Les transferts payés aux sociétés financières comprennent les cotisations aux régimes de retraite à prestations et à cotisations déterminées.

Source : Institut de la statistique du Québec.

Il importe de noter que les transferts sociaux en nature, soit les biens et services fournis gratuitement ou à faible coût à la population par les administrations publiques, tels que les soins médicaux et les services éducatifs, ne sont pas pris en compte dans le revenu disponible.

Les estimations sur le revenu disponible par habitant ne tiennent pas compte également des différences du coût de la vie entre les territoires, notamment en matière de logement et de transport. Ainsi, un revenu disponible par habitant plus élevé ne se traduit pas nécessairement par un pouvoir d'achat supérieur dans les régions où le coût de la vie est plus élevé.

1. Le SCN sert de cadre pour structurer la production des données des comptes macroéconomiques du Canada ainsi que des provinces et territoires. D'ailleurs, ce cadre est appliqué par toutes les agences statistiques nationales des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

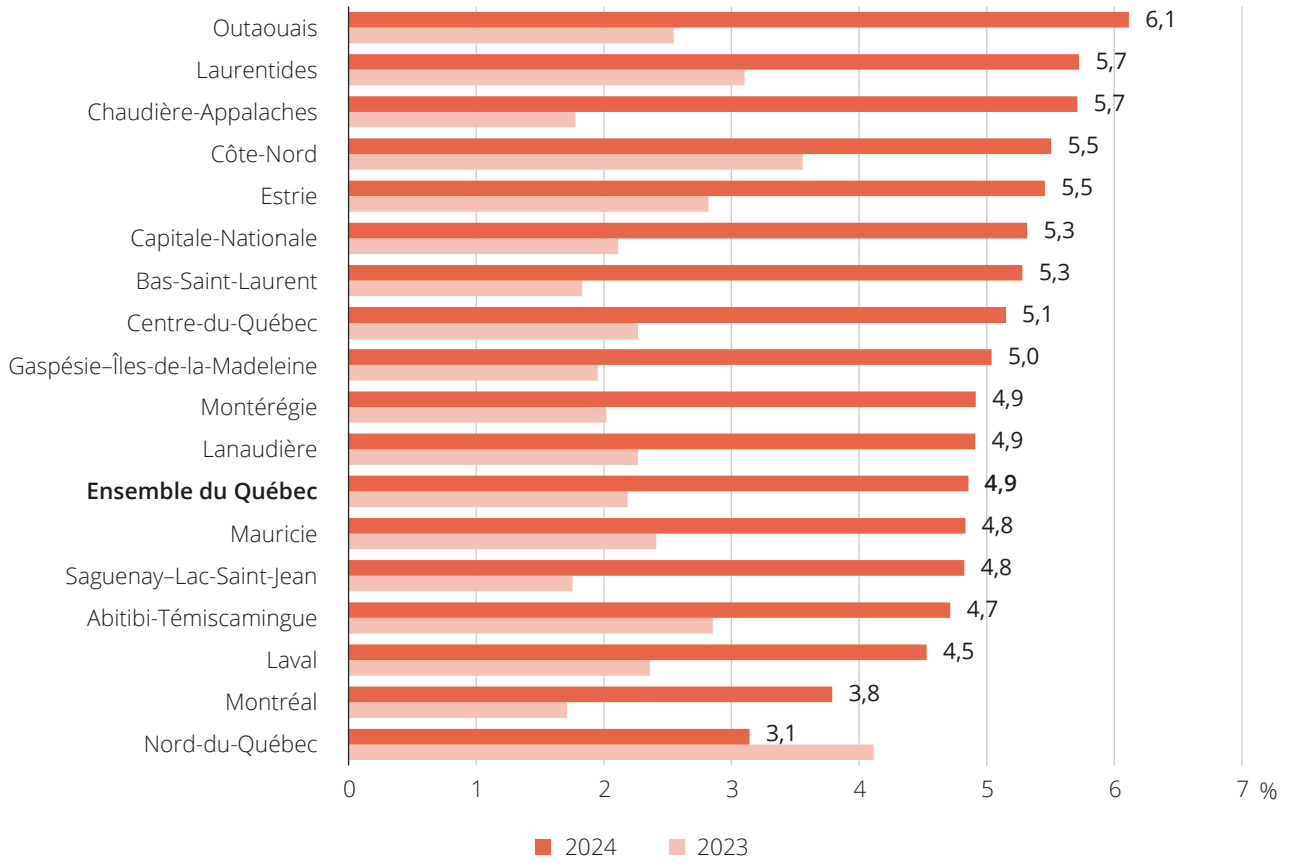
L'Outaouais enregistre la plus forte croissance nominale du revenu disponible

Sur le plan régional, la croissance du revenu disponible par habitant, en dollars courants[1], a été largement plus importante en 2024 qu'en 2023 dans l'ensemble des régions administratives, à l'exception du Nord-du-Québec où elle a ralenti. Dans neuf d'entre elles, la hausse a même été supérieure à celle de la province.

L'Outaouais est la région où le revenu disponible par habitant en 2024 a le plus progressé, avec une hausse de 6,1 % qui suit celle plus modeste enregistrée un an plus tôt (+ 2,5 %). Cette nette accélération s'explique principalement par la croissance plus rapide de la rémunération des salariés, principale composante du revenu disponible. Les fortes augmentations des revenus nets de location, des revenus nets de la propriété ainsi que des transferts en provenance des sociétés financières ont également contribué à cette évolution.

Figure 4.2

Variations annuelles du revenu disponible par habitant, en dollars courants, régions administratives et ensemble du Québec, 2023 et 2024



Sources : Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité économique des chasseurs cris ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

1. Faute de données sur l'indice implicite de prix des dépenses de consommation finale des ménages à l'échelle infraprovinciale, l'évolution du revenu disponible dans les régions administratives est analysée uniquement en dollars courants, c'est-à-dire sans ajustement pour les variations de prix.

Outre l'Outaouais, les régions de Chaudière-Appalaches et des Laurentides se démarquent par un taux de croissance de 5,7 % en 2024. Soulignons que dans le cas des Laurentides, il s'agit de la quatrième année consécutive où l'évolution du revenu disponible par habitant surpasse celle du Québec.

Les régions de la Côte-Nord, de l'Estrie, du Bas-Saint-Laurent, de la Capitale-Nationale et du Centre-du-Québec ne sont pas en reste et affichent, elles aussi, des résultats appréciables, avec des augmentations variant de 5,1 % à 5,5 %. À l'instar de Chaudière-Appalaches et des Laurentides, la progression du revenu disponible dans ces régions repose largement sur l'accélération de la croissance, quoiqu'à des degrés divers, de la rémunération des salariés.

À l'inverse, le Nord-du-Québec (+ 3,1 %) présente l'augmentation la plus faible du revenu disponible par habitant entre 2023 et 2024. Ce résultat contraste avec celui observé l'année précédente alors que ce territoire nordique affichait la plus forte progression (+ 4,1 %) parmi l'ensemble des régions administratives. Ce ralentissement est attribuable notamment au recul du revenu net des travailleuses et travailleurs autonomes, après la forte progression enregistrée en 2023, ainsi qu'à une augmentation de la rémunération des salariés en 2024 moins prononcée que dans le reste du Québec. La baisse des transferts en provenance des sociétés financières a aussi pesé sur la croissance du revenu disponible de la région.

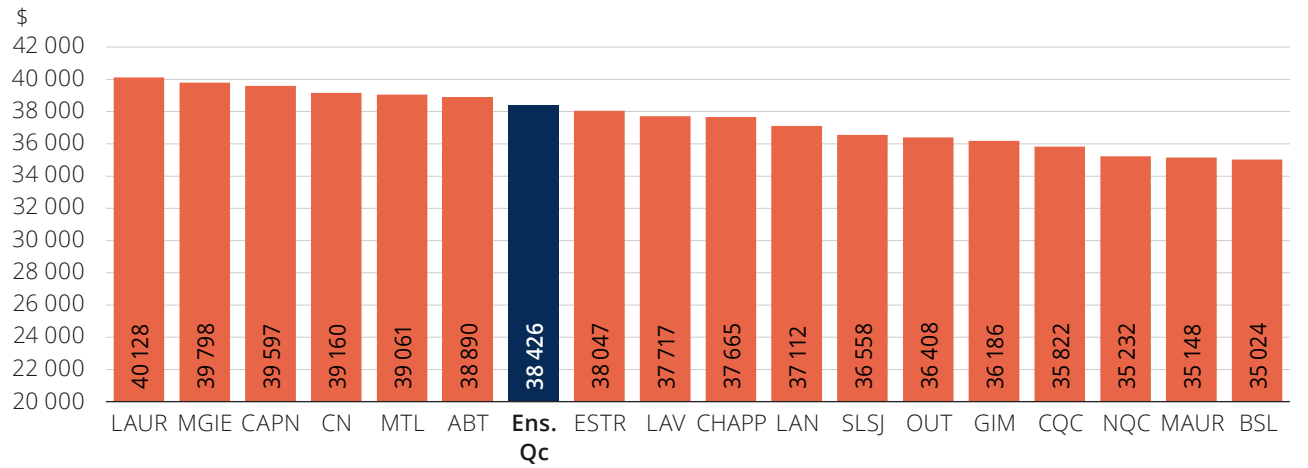
Montréal figure également parmi les régions où la progression du revenu disponible par habitant est des plus modérées en 2024, avec une augmentation inférieure à 4 %, qui suit celle de 1,7 % observée en 2023. La métropole présente ainsi, pour une troisième année d'affilée, une augmentation moins importante que celle observée au Québec. La croissance démographique exceptionnelle enregistrée par Montréal au cours des dernières années a contribué en partie à cette situation, l'augmentation de la population ayant réduit l'ampleur de la progression du revenu disponible lorsqu'elle est mesurée sur une base par habitant.

Seules deux régions éloignées des grands centres se maintiennent dans le peloton de tête

C'est la région des Laurentides qui présente le revenu disponible par habitant le plus élevé parmi les régions administratives en 2024, celui-ci atteignant 40 100 $. Elle devance de quelques centaines de dollars seulement la Montérégie et la Capitale-Nationale. De leur côté, la Côte-Nord et l'Abitibi-Témiscamingue, où le revenu disponible s'établit respectivement à 39 200 $ et à 38 900 $, sont les seules régions éloignées des grands centres urbains à afficher un revenu supérieur à celui observé dans l'ensemble du Québec (38 400 $).

Figure 4.3

Revenu disponible par habitant, régions administratives et ensemble du Québec, 2024



Sources : Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité économique des chasseurs cris ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

Les niveaux de revenu élevés en Montérégie et dans la Capitale-Nationale sont attribuables, en bonne partie, à un taux d'emploi et à une rémunération des salariés parmi les plus élevés du Québec. Pour sa part, la région des Laurentides continue de se caractériser par des revenus nets de location ainsi que des revenus nets de la propriété particulièrement importants. Quant à l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord, les salaires élevés versés par le secteur minier et l'industrie de la première transformation des métaux contribuent certainement à élever le revenu disponible par habitant de ces deux régions.

En revanche, le revenu disponible par habitant est inférieur à celui du Québec dans 11 régions administratives. Parmi celles-ci, le Bas-Saint-Laurent, la Mauricie et le Nord-du-Québec présentent les revenus les plus bas, avec des niveaux inférieurs à 35 300 $ par habitant.

Dans le Bas-Saint-Laurent et en Mauricie, le faible niveau de revenu s'explique, en grande partie, par un taux d'emploi plus bas qu'au Québec ainsi que par des revenus relatifs au travail, qu'ils soient de salariés ou issus du travail autonome, en deçà de ceux observés à l'échelle provinciale.

Quant au Nord-du-Québec, la situation s'explique surtout par une structure par âge de la population unique, laquelle est marquée par une forte proportion de jeunes de moins de 18 ans, comparativement aux autres régions. Cette caractéristique démographique exerce un effet à la baisse sur le revenu disponible par habitant de la région, puisque les personnes d'âge mineur sont évidemment moins susceptibles d'avoir des revenus d'emploi ou de recevoir des transferts en provenance des administrations publiques que les personnes plus âgées.

Transferts gouvernementaux par habitant

En 2024, les différents ordres de gouvernement ont versé un montant de 79,1 milliards en transferts courants aux particuliers, soit 5,8 % de plus qu'en 2023. Ces transferts ont été en moyenne de 8 800 $ par habitant dans l'ensemble du Québec, ce qui constitue la seconde source de revenus en importance pour les particuliers, la première étant la rémunération des salariés.

Parmi les principaux transferts gouvernementaux reçus par les particuliers figurent les prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti (SRG) ainsi que celles du Régime de rentes du Québec (RRQ) et du Régime de pensions du Canada (RPC) qui représentent 50,9 % de l'ensemble des transferts gouvernementaux versés aux particuliers. En 2024, ces prestations s'élevaient à 4 500 $ par habitant, une augmentation de 3,7 % par rapport à l'année antérieure.

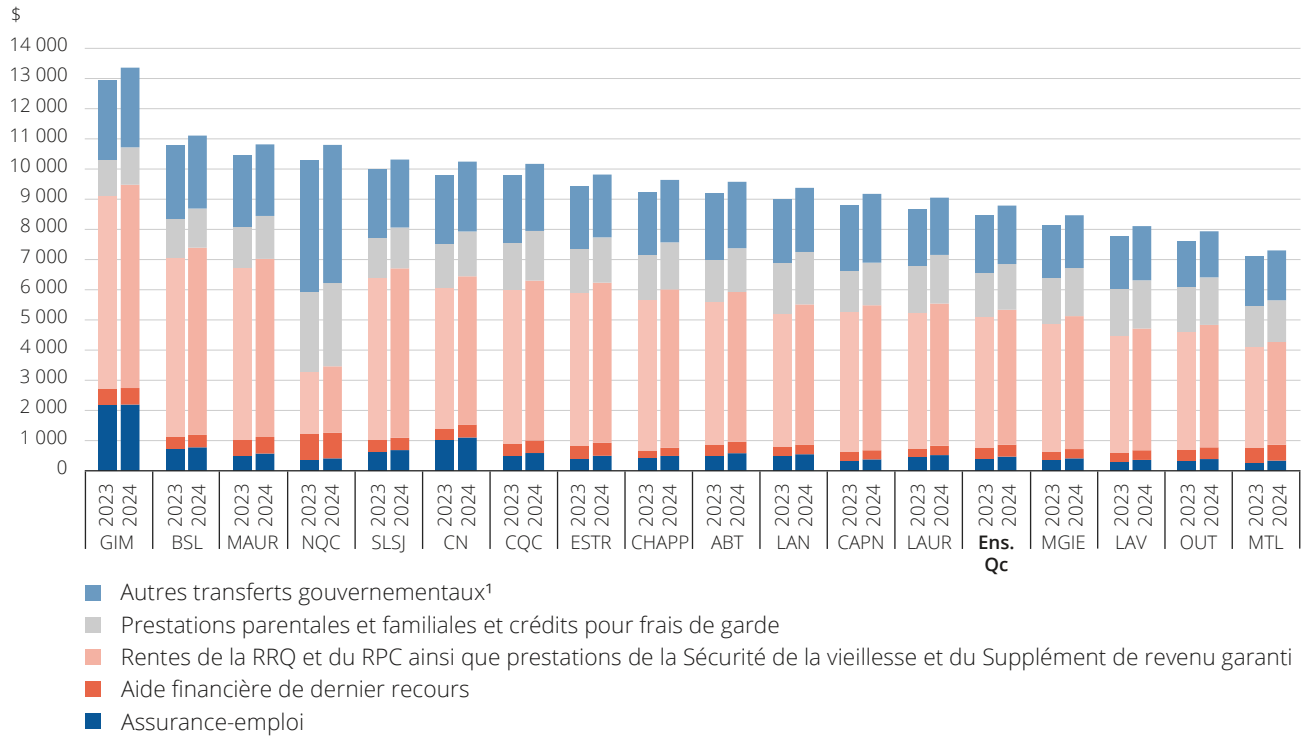
Parmi les autres grandes composantes des transferts gouvernementaux, on trouve aussi les prestations parentales et familiales, comprenant les crédits d'impôt pour frais de garde. En 2024, ces transferts se chiffraient à environ 1 500 $ par habitant, soit 17,2 % du total des transferts reçus par les résidents et résidentes du Québec, ce qui représente une hausse de 3,5 % par rapport à 2023.



Eric Santin / iStock

Figure 4.4

Transferts gouvernementaux par habitant selon le type de prestation, régions administratives et ensemble du Québec, 2023 et 2024



1. Cette catégorie comprend notamment le crédit de TPS, le crédit d'impôt solidarité, les crédits d'impôt pour le coût de la vie, les allocations pour anciens combattants, l'Allocation canadienne pour les travailleurs, les autres crédits d'impôt remboursables ainsi que la Prestation canadienne d'urgence (PCU) versée par l'Agence du revenu du Canada, la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants, la Prestation canadienne de la relance économique, la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCRE) et la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants. Les sommes qui ont été versées en trop et qui ont dû être remboursées par les particuliers au gouvernement fédéral au titre de la PCU et de la PCRE sont soustraites de cette catégorie de revenu.

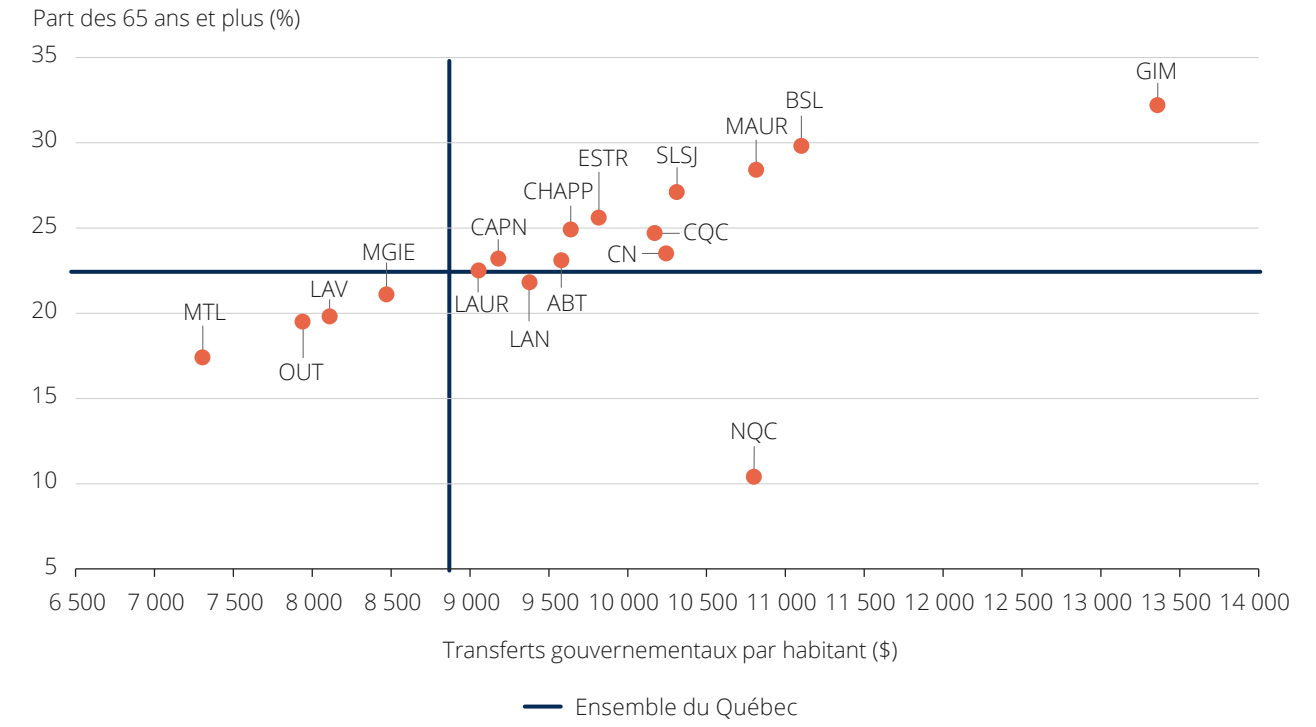
Sources : Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité économique des chasseurs cris ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

Étant donné l'importance relative des prestations de vieillesse et des régimes publics de retraite, il n'est donc pas étonnant de constater que ce sont les régions caractérisées par une forte proportion de personnes âgées de 65 ans et plus qui reçoivent le plus en transferts courants des différents ordres de gouvernement. C'est le cas de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent et de la Mauricie, où plus du quart de la population était composée de personnes âgées de 65 ans et plus en 2024 (ISQ 2026a). Dans ces trois régions, la moyenne des transferts gouvernementaux a dépassé 10 800 $ par habitant, les prestations de vieillesse et les rentes des régimes publics de retraite s'élevant respectivement à 6 700 $, à 6 200 $ et à 5 900 $ du total versé.

À l'inverse, les régions où la population est relativement jeune sont celles qui tendent à recevoir le moins en transferts gouvernementaux par habitant. C'est notamment le cas de Montréal, de l'Outaouais, de Laval et de la Montérégie, où les montants perçus des différents ordres de gouvernement demeurent inférieurs à 8 500 $ par habitant en 2024. Dans l'ensemble, ces quatre régions reçoivent moins de prestations du RRQ, du RPC, de la Sécurité de la vieillesse et du SRG que la moyenne québécoise. En revanche, si les prestations parentales et familiales à Montréal sont inférieures à celles enregistrées pour l'ensemble du Québec, elles sont supérieures dans l'Outaouais, à Laval et en Montérégie.

Figure 4.5

Transferts gouvernementaux par habitant et part des personnes âgées de 65 ans et plus, régions administratives et ensemble du Québec, 2024



Sources : Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité économique des chasseurs cris ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

La situation du Nord-du-Québec est, quant à elle, exceptionnelle, comme l'illustre la figure 4.5. Malgré une population relativement jeune, ses habitants ont reçu en moyenne 10 800 $ en transferts gouvernementaux en 2024. La région se place ainsi au quatrième rang des régions ayant perçu les montants les plus élevés en prestations sociales et en crédits d'impôt remboursables, derrière la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent et la Mauricie. Les principaux transferts versés au Nord-du-Québec sont l'aide gouvernementale accordée aux Autochtones ainsi que les allocations familiales et les prestations fiscales pour enfants.



Nunavik © GouvQc A.Poulin/Facing Waves

Hausse des transferts gouvernementaux dans toutes les régions en 2024

Les transferts versés aux particuliers par les administrations publiques rapportés sur le nombre d'habitants ont augmenté de 3,8 % en 2024, ce qui contraste avec la baisse de 2,9 % observée un an plus tôt. Cette hausse est attribuable principalement à l'augmentation des transferts provenant de l'administration publique fédérale, et plus particulièrement des prestations de la Sécurité de la vieillesse et du SRG ainsi que des prestations d'assurance-emploi. Par ailleurs, les prestations du RRQ ont aussi contribué à cette hausse des transferts gouvernementaux, notamment sous l'effet du vieillissement de la population.

Toutes les régions du Québec ont connu une hausse des transferts gouvernementaux entre 2023 et 2024. Les régions administratives les plus touchées par cette augmentation ont été le Nord-du-Québec, les Laurentides et la Côte-Nord, qui ont enregistré une hausse de plus de 4,5 % de cette composante du revenu disponible (tableau 4.2). Il convient de souligner que la hausse observée au Nord-du-Québec s'explique principalement par une progression marquée des transferts en provenance des administrations autochtones, soit une augmentation de plus de 10 % par rapport à l'année précédente. Dans le cas des Laurentides et de la Côte-Nord, l'augmentation notable des transferts gouvernementaux est en grande partie attribuable à la hausse des prestations de vieillesse et des régimes publics de retraite.

En parallèle, toutes les régions administratives du Québec ont enregistré une augmentation importante des prestations d'assurance-emploi en 2024 par rapport à 2023, ce qui a mis fin à une séquence de trois années consécutives de recul de cette composante à l'échelle québécoise. Si, à l'échelle de l'ensemble du Québec, les prestations d'assurance-emploi ont progressé de 15,2 % en 2024, Montréal et Laval se sont distinguées par des hausses nettement plus marquées pour atteindre respectivement 25,6 % et 21,6 %, soit les plus élevées de la province. À l'opposé, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ont connu des augmentations plus modérées des transferts liés à l'assurance-emploi, soit moins de 8 %. Cette augmentation s'inscrit dans un contexte de hausse du taux de chômage en 2024 par rapport à 2023, une tendance qui semble toucher plusieurs régions administratives du Québec (ISQ 2026b).



Pascal-L-Marius / iStock

Les estimations des années les plus récentes doivent être interprétées avec une certaine prudence

Les estimations sur le revenu disponible par habitant sont révisées régulièrement afin qu'y soient intégrées les données les plus complètes provenant de différentes sources (données administratives, comptes publics, etc.). Tant le numérateur (revenu disponible) que le dénominateur (estimation de la population totale) sont sujets à des révisions. Généralement, au moment de la publication des données de l'année la plus récente, les estimations des deux années précédentes sont révisées. Les estimations de l'année la plus récente sont d'ailleurs sujettes à des révisions de plus grande ampleur étant donné qu'elles reposent, en bonne partie, sur des données provisoires. Ces révisions peuvent entraîner des changements non négligeables sur les taux de croissance du revenu disponible par habitant. Par conséquent, une certaine prudence est de mise dans l'analyse de l'évolution récente du revenu disponible par habitant, tant à l'échelle des régions administratives qu'à celle des MRC.

Informations statistiques complémentaires

Des tableaux détaillés de données sur le revenu disponible et ses composantes, par MRC, par régions administratives, pour l'ensemble du Québec et pour le Canada, les provinces et les territoires sont accessibles sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec sous le thème Économie/Revenu disponible.

Références

BANQUE MONDIALE, COMMISSION EUROPÉENNE, FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL, ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, et ORGANISATION DES NATIONS UNIES (2013). *Système de comptabilité nationale 2008*, [En ligne], New York, 688 p. [unstats.un.org/unsd/nationalaccount/docs/sna2008fr.pdf].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2026a). *Estimations de la population des régions administratives selon l'âge et le genre, âge médian et âge moyen, Québec, 1er juillet 1996 à 2025*, [En ligne]. [statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-regions-administratives/tableau/estimations-population-regions-administratives-selon-age-sexe-age-median-age-moyen]. (Consulté le 19 mai 2026).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2026b). *Caractéristiques du marché du travail, données annuelles, régions administratives et ensemble du Québec, 2011-2025*, [En ligne]. [statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/caracteristiques-marche-travail-donnees-annuelles-regions-administratives#tri_es=8]. (Consulté le 19 mai 2026).

Concepts et définitions

Rémunération des salariés

Elle se définit comme la rémunération totale, en espèces ou en nature, à verser par une entreprise à un salarié pour le travail effectué par celui-ci durant la période comptable. La rémunération des salariés est enregistrée sur la base des droits et obligations ; elle est donc mesurée par la valeur de la rémunération en espèces ou en nature qu'un salarié est en droit de recevoir de la part de son employeur, pour le travail effectué au cours de la période concernée, que la rémunération soit payée à l'avance, au moment où le travail est effectué, ou après. Plus précisément, sont considérés dans la rémunération des salariés, les salaires avant retenues, les pourboires, les commissions, les primes de rendement, les honoraires des directeurs et les allocations pour vacances et congés de maladie, ainsi que le solde et les indemnités militaires.

Revenu disponible

Somme de tous les revenus reçus par les résidents d'un territoire donné moins les transferts courants versés par ceux-ci à certains secteurs institutionnels. Plus précisément, le revenu disponible se compose du revenu primaire, des transferts courants que reçoivent les ménages des non-résidents, des sociétés financières, des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et des administrations publiques moins les transferts courants que les ménages versent aux non-résidents, aux sociétés financières, aux ISBLSM, ainsi qu'aux administrations publiques comme les impôts sur le revenu et les cotisations aux régimes d'assurance sociale. Les transferts sociaux en nature ne sont pas considérés dans le revenu disponible.

Revenu disponible par habitant

Il correspond au revenu disponible d'un territoire donné divisé par la population totale.

Revenu mixte net

Il correspond au revenu que les entreprises non constituées en société tirent de la production de biens et de services. On l'appelle revenu mixte parce qu'il inclut à la fois le revenu imputé au facteur capital de la production ainsi que le revenu imputé au facteur travail de la production (rémunération du travail effectué par le ou les propriétaires). Le revenu mixte net correspond au revenu mixte brut moins la consommation de capital fixe.

Revenu net de la propriété

Il s'obtient en soustrayant le revenu de la propriété payé du revenu de la propriété reçu. Sont considérés dans les revenus de la propriété reçus les dividendes, les intérêts sur les obligations canadiennes, de même que les intérêts sur les dépôts en banque ou en société de fiducie. Les gains en capital y sont exclus.

Revenu primaire

Les revenus primaires sont les revenus qui échoient aux ménages du fait de leur participation aux processus de production, ou parce qu'ils possèdent les actifs nécessaires pour la production. Les revenus primaires se composent de la rémunération des salariés, du revenu mixte net et du revenu net de la propriété. Les revenus primaires ne comprennent pas les cotisations sociales aux régimes d'assurance sociale, ni les prestations versées à partir de ces régimes, les impôts courants sur le revenu, sur le patrimoine, etc., ni les autres transferts.

Transferts courants aux ISBLSM

Ils consistent en des transferts en espèces reçus, régulièrement ou occasionnellement, par les ISBLSM, sous forme de cotisations, de souscriptions, de dons volontaires, etc. Ces transferts sont destinés à couvrir les coûts de la production non marchande des institutions sans but lucratif au service des ménages, ou à fournir les fonds permettant de financer les transferts courants aux ménages résidents ou non-résidents, sous forme de prestations d'assistance sociale.

Transferts courants aux non-résidents

Versements par des résidents canadiens à des non-résidents et retenues d'impôt à la source versées à l'étranger.

Transferts courants aux sociétés financières

Contributions des employeurs et des employés à un régime de retraite à cotisation déterminée ou à prestations déterminées.

Transferts courants des administrations publiques

Paiements tels que les prestations fiscales pour enfants et les crédits d'impôt pour enfants, les prestations d'assurance-emploi, les pensions de sécurité de la vieillesse, les prestations d'aide financière de dernier recours, les bourses d'études et les subventions de recherche, les prestations d'indemnisation des accidents de travail, les subventions aux peuples autochtones, les pensions versées en vertu du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec.

Transferts courants des ISBLSM

Transferts en espèces reçus, régulièrement ou occasionnellement, par les ménages des ISBLSM.

Transferts courants des ménages aux administrations publiques

Impôts sur le revenu, cotisations aux régimes d'assurance sociale et autres transferts courants.

Transferts courants des non-résidents

Pensions payées par des administrations publiques étrangères à des résidents canadiens plus les versements faits par des non-résidents à des résidents canadiens.

Transferts courants des sociétés financières

Prestations reçues d'un régime de retraite à cotisation déterminée ou à prestations déterminées.

Tableau 4.1

Revenu disponible par habitant, régions administratives et ensemble du Québec, 2019 à 2024

Région administrative	2019	2020	2021	2022[r]	2023[r]	2024[p]	Variation 2024/2023	TCAM 2024/2019
	$						%	
Bas-Saint-Laurent	28 017	30 210	30 979	32 670	33 267	35 024	5,3	4,6
Saguenay–Lac-Saint-Jean	28 934	31 314	32 561	34 274	34 875	36 558	4,8	4,8
Capitale-Nationale	31 452	33 722	34 806	36 820	37 597	39 597	5,3	4,7
Mauricie	27 603	30 031	30 970	32 738	33 527	35 148	4,8	5,0
Estrie[1]	29 628	32 105	32 996	35 089	36 078	38 047	5,5	5,1
Montréal	31 304	33 803	35 133	37 002	37 635	39 061	3,8	4,5
Outaouais	28 553	30 986	32 000	33 457	34 310	36 408	6,1	5,0
Abitibi-Témiscamingue	31 064	33 056	34 425	36 108	37 139	38 890	4,7	4,6
Côte-Nord	30 428	32 923	33 971	35 842	37 117	39 160	5,5	5,2
Nord-du-Québec	28 497	31 570	31 764	32 809	34 159	35 232	3,1	4,3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	28 820	31 104	32 245	33 791	34 450	36 186	5,0	4,7
Chaudière-Appalaches[1]	29 838	32 073	33 144	35 008	35 630	37 665	5,7	4,8
Laval	29 948	32 441	33 135	35 251	36 083	37 717	4,5	4,7
Lanaudière	29 519	31 868	32 815	34 590	35 375	37 112	4,9	4,7
Laurentides	31 187	33 620	34 832	36 813	37 956	40 128	5,7	5,2
Montérégie	31 745	34 059	35 191	37 183	37 934	39 798	4,9	4,6
Centre-du-Québec	28 270	30 696	31 432	33 313	34 068	35 822	5,1	4,8
Ensemble du Québec	**30 492**	**32 883**	**33 975**	**35 862**	**36 646**	**38 426**	**4,9**	**4,7**

1. À partir de 2022, les données tiennent compte du transfert de la municipalité de Courcelles de la région de l'Estrie à celle de Chaudière-Appalaches, à la suite de la fusion des municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth survenue le 1er janvier 2024. L'effet de ce changement de découpage géographique est négligeable et n'entraîne pas de bris de série pour les deux régions concernées.

Sources : Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité économique des chasseurs cris ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.

Tableau 4.2

Transferts courants reçus des administrations publiques par habitant, régions administratives et ensemble du Québec, 2019 à 2024

Région administrative	2019	2020	2021	2022[r]	2023[r]	2024[p]	Variation 2024/2023	TCAM 2024/2019
	$						%	
Bas-Saint-Laurent	8 677	10 864	10 345	10 935	10 769	11 111	3,2	5,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	8 055	10 344	9 750	10 191	9 991	10 312	3,2	5,1
Capitale-Nationale	7 163	9 487	8 777	9 014	8 809	9 180	4,2	5,1
Mauricie	8 408	10 861	10 209	10 558	10 461	10 814	3,4	5,2
Estrie[1]	7 667	10 124	9 210	9 583	9 427	9 817	4,1	5,1
Montréal	6 157	9 001	7 929	7 540	7 090	7 305	3,0	3,5
Outaouais	6 296	8 466	7 810	7 838	7 626	7 939	4,1	4,7
Abitibi-Témiscamingue	7 456	9 664	8 944	9 371	9 192	9 580	4,2	5,1
Côte-Nord	7 773	10 057	9 719	9 960	9 797	10 244	4,6	5,7
Nord-du-Québec	7 896	10 630	9 911	9 843	10 295	10 800	4,9	6,5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	10 687	12 934	12 624	13 226	12 959	13 360	3,1	4,6
Chaudière-Appalaches[1]	7 388	9 708	8 909	9 373	9 242	9 639	4,3	5,5
Laval	6 355	9 384	8 322	8 057	7 773	8 110	4,3	5,0
Lanaudière	7 260	9 914	9 038	9 156	8 991	9 378	4,3	5,3
Laurentides	6 999	9 776	8 798	8 845	8 650	9 054	4,7	5,3
Montérégie	6 611	9 071	8 199	8 358	8 141	8 470	4,0	5,1
Centre-du-Québec	7 797	10 290	9 462	9 903	9 795	10 171	3,8	5,5
Ensemble du Québec	**6 952**	**9 519**	**8 653**	**8 723**	**8 469**	**8 789**	**3,8**	**4,8**

1. À partir de 2022, les données tiennent compte du transfert de la municipalité de Courcelles de la région de l'Estrie à celle de Chaudière-Appalaches, à la suite de la fusion des municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth survenue le 1er janvier 2024. L'effet de ce changement de découpage géographique est négligeable et n'entraîne pas de bris de série pour les deux régions concernées.

Sources : Institut de la statistique du Québec ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; ministère de l'Enseignement supérieur ; Office de la sécurité économique des chasseurs cris ; Retraite Québec ; Revenu Québec ; Services aux Autochtones Canada ; Société de l'assurance automobile du Québec ; Société d'habitation du Québec et Statistique Canada.